10 | Mesures de sécurité en cas d'incident

qualivista se subdivise en exigences globales, critères et directives plus spécifiques (annexes et documents de base de prestataires externes). Le contenu ci-dessous fait par conséquent partie de la version principale de qualivista. Au besoin, il a été adapté aux cantons concernés

		☑
a)	Dispositions en matière d'alarme, dans lesquelles est également définie la disponibilité téléphonique en cas d'urgence avec coupure de courant (l'établissement a mis en place une solution adéquate avec son partenaire de télécommunication).	
b)	Comportement à adopter en cas de sirène d'alarme	
c)	Directives relatives à l'organisation en cas d'urgence	
d)	Comportement à adopter en cas d'incendie	
e)	Plan d'évacuation et lieu de rassemblement pour les résident-e-s et le personnel	
f)	Interfaces vers les services externes (police, pompiers, secours sanitaires)	
g)	Panne des installations techniques (électricité, eau, chauffage, dispositif d'appel, cuisine, etc.)	
h)	Mesures en cas de pollution de l'air (arrêt de la ventilation)	
i)	Mesures en cas de dégâts d'eau	
j)	Mesures en cas de contamination de masse des résident-e-s, avec obligation d'annonce aux autorités et au public	
k)	Mesures en cas de contamination de masse du personnel avec obligation d'annonce aux autorités et au public	
l)	Procédure à suivre en cas d'accidents dans l'entreprise avec dommages corporels	
m)	Procédure à suivre en cas de disparition d'un/une résident-e	
n)	Procédure à suivre en cas de soupçon de vol	
o)	Procédure à suivre en cas d'effraction	
p)	Procédure à suivre en cas de menace et de violence	
q)	Informations aux autorités et au public	

© 2026 Association qualivista